

## Soixantequatrième Rapport Semi-Annuel

Pour le terme finissant le 30 Juin, 1917.

## LIBERTY HOMESTEAD

(Autre fois German American Homestead)

730 COMMON STREET.

## ACTIE.

## PASSIF.

Prêts hypothécaires garantis par les hypothèques des vendus	\$726,711.99
Versement partiel et dividende	208,607.16
Versement du capital placé	76,420.11
Obligations	930.40
Montants et accessoires	32,123.30
Montants pour clôture	32,123.30
Montants échelonnés pendant le cours de leur transfert	28,990.00
Argent comptant et en banque	2,438.77
Prêts assurés par des obligations de l'homestead	600.00
Montants pour clôture	7,390.37
Argent à venir et réserves	1,615.15
Total	959,068.99

Ceci est un rapport correct du German-American Homestead pris de ses livres à la clôture des affaires le 30 Juin, 1917.

(Signé) GEO. ST. PAUL, Comptable Public.

Jure et signé devant moi le 12 Juillet, 1917.

ROGER MEUNIER Notaire.

Par un aménagement récent à la charge cette corporation a changé son nom, étendu ses affaires dans les paroisses de Jefferson et de St. Bernard et a réduit le taux de ses obligations à \$50.00 l'obligation. Les réductions dans le taux des intérêts sont fait en créditant les paiements de \$50.00 des prêts aux billets hypothécaires. Les taux de l'intérêt sur les billets hypothécaires ont été réduits à sept pour cent par an pour de nouvelles affaires.

Capitaux à \$25.00 l'action, payant un dividende semi-annuel; actions de placement \$100.00 payables \$1.00 par mois le dividende est crédité au livre de compte.

## OFFICIERS

LOUIS E. RABOUTIN	Président
Dr. JOS. M. ELIOU	Vice-Président
FRED. QUERENS, Jr.	Secrétaire
H. MITROFF	Tresorier et Avocat
JOS. FILMOORE	President du Comité des Finances
ROGER MEUNIER	Notaire

## BUREAU DES ADMINISTRATEURS

John F. Elliot	Peter Cougot
Louis R. Sassinol, Jr.	A. P. Shiro
Moses F. Hollander	Wm. H. Howcott
Fred. Querens, Jr.	Ph. G. Huth
J. Fillmore Elliot	Peter C. Burg
Roger Meunier	E. C. Querens
Henri Plauché	Roger Arnaudet
	Chees. F. Albright
	A. C. De Monsabert
	Philip Musso
	L. Ernest Raboutin
	Dr. Jos. M. Elliot
	Hyman Mitroff

## Pratique

## NOTICE IMPORTANTE

La direction du L'Abéille de la Nouvelle-Orléans fait savoir qu'il donnera un abonnement de trois mois à la première personne qui leur lera parvenir les messages de l'Abéille publiés le 3 avril, 1917; le 4 avril 1917; le 11 mai, 1917; le 12 mai, 1917; le 16 juin, 1917; et le 1er juillet, 1917.

Cette prière a été faite en l'an 1916 elle fut envoyée par le Pape à l'empereur Charles I qui l'avait écrit à la guerre pour la préservation de tout danger. Ceux qui répèteront cette prière ou qui l'entendent faire ou qui la porteron sur eux-mêmes ne mourront jamais empoisonnés, ne tomberont jamais entre les mains de leurs ennemis et ne seront jamais tués à la guerre. Si une femme teste malade, mettez-sui cette prière et elle sera exempté de tout danger. De plus, quand l'enfant est au monde, mettez cette prière sur son côté droit ou sur le côté droit de sa mère et il sera exempt de trente-deux accidents. De plus, si vous voyez une personne tomber d'un mal, mettez sur son côté. Tous ceux qui écriront cette prière seront bénis, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ et ceux qui en ritront souriront.

## PRIERE

O adorable Seigneur Jésus-Christ qui est mort sur la croix pour nos chemins du ciel. Croix de Jésus, gardez-nous de tomber dans le péché, ayez pitié de nous. O croix de Jésus, gardez-nous dans le vrai mortel. O Jésus de Nazareth, ayez pitié de vos enfants, que les maléfiques ennemis s'éloignent de nous ce moment et pour toujours; en l'honneur de sa sainte résurrection, glorieuse ascension qu'il daigne nous mener dans le vrai chemin de la gloire.

Cette prière est aussi vraie que la circoncision de Jésus, aussi vraie que les trois Rois son allés adorer Dieu et apporté leur offrande à l'Enfant Jésus le jour de l'Epiphanie; aussi vraie que Notre-Seigneur est monté au ciel en présence de ses apôtres et disciples. O Jésus, prenez nos jours et soutenez-nous contre nos ennemis visibles et invisibles. Je vous donne et me recommande à vous pour toujours. O Jésus, priez pour nous, particulièrement quand vous pensez à nos péchés, ayez pitié de nos pauvres Ames. O Jésus, donnez-nous la force de porter notre croix. Donnez-nous-la, Seigneur afin qu'on ne parle plus.

Cette prière est aussi vraie que Notre-Seigneur est mort sur la croix. Ceux qui auront cette prière dans leur maison n'auront pas besoin d'avoir peur du sommeil et des cauchemars. Ceux qui la répètent trois jours avant de mourir. Cette prière a été écrite en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ espérant que le Saint-Esprit nous préserve de tout danger et nous conduise au bonheur éternel. Ainsi soit-il.

Maria et Joseph, priez pour nous.

AVIS SPÉCIAL  
Asile Milne pour les orphelines malheureuses.

La réunion annuelle pour l'élection de directrices pour l'association aura lieu au bureau du Mlle Florence Loper, Citizens' Bank Bldg., lundi, le 7 janvier, 1918, à 3 heures p. m.

BLANCHE PAUL.

## LES OUVRIERS DU CREUSOT.

Jusqu'à ce jour, les ouvriers des ateliers Schneider qui n'avaient pas, au bout de trente ans de service, 365 francs de retraite, voyaient cette somme complétée par M. Schneider. Celui-ci vient de porter le chiffre de 365 à 540 francs à partir du 1 Janvier de cette année. Cette augmentation est indépendante de celle qui est inscrite au nom de la femme.

## PALES COULEURS

ANÉMIE FAIBLESSES CHLOROF. MANQUE DE FORCES, &amp; PALES COULEURS. Guéries radicalement par les bestias concentrées de Varilac.

## FER BRAVAIS

Toutes Formes et 130 r. Lafayette Paris. Bruxelles gracieusement

## ANÉMIE

## Bureau de Santé

## Mariages, Naissances et Décès, Inscrits en ce Bureau pendant la Semaine

OEIL POUR OEIL,  
DENT POUR DENT

## Echo de l'Ouest.

Il n'y a aucun doute que les Allemands essaient de briser Paris-Londres, s'ils ne sont pas concernez, axés à leurs fins, c'est que cela leur a été impossible. Ce n'est pas des sentiments d'humanité.

Parce à Napoléon qui joua de la lyre à la fin de l'empereur allemand dans sa jeu de l'artillerie.

Kaiser remplaçant le Dieu des armes allemands dans sa jeu de l'artillerie.

Ce matin, Arthur Brisbane, écrit dans le journal dans lequel il dit:

Deux nouvelles armes. Les Allemands usent d'une qui est celle des sous-mariés que fait-on de l'autre qui fait pleurer de la dynamine.

Après avoir dit qu'on peut fabriquer en continué aéroplanes pour détruire la dynamine sur le sol allemand, M. Brisbane finit son article de la manière suivante:

"Allemands savent-ils trouver soixante millions d'Allemands dans un territoire ressemblant à ce qu'ils devaient jouer envoyé de la dynamine juste ou mit par une certaine de mille aéroplanes de toutes formes et de toutes dimensions, en grand nombre et non par petites escadrilles?"

Qui éprouve en coulisse aux nations de recourir à des procédés semblables, devant l'augmentation toujours croissante des Allemands, on se demande si c'est humain de ne pas arrêter par tous les moyens que la science vous met entre les mains.

Quand on voit défilé dans les rues de Paris les funérailles des jeunes victimes assassinées par ces armes, lors de leur dernier raid sur Paris, on se demande ce qui vaïl pour ne pas les payer avec le même monnaie.

Certes, je comprends que cela nous répugne de tuer des innocents mais ces misérables se servent de ces moyens pour nous détruire comme je suis pour le proverbe qui dit "qu'il vaut mieux tuer le diable que de se laisser tuer par lui."

Il n'y a pas de doute que le nombre d'aéroplanes désiré par les Allemands sera un jour atteint. Que cela pourra-t-il leur permettre alors avec que si ne met pas un arrêt à ses atrocités, les Allemands environt sur lui paré à un essaim d'abeilles de nombreux aéroplanes qui attaquent pour mission de briser tout ce qui se trouve sous le coup des bombardiers.

Nous ne pouvons plus longtemps rester sans riposter à ces attaques criminelles. Notre ennemi ne recule devant aucune atrocité, nous devons lui répondre avec les mêmes armes, sans cela nous sommes perdus.

## ILS PILLENT MEME LES CIMETIÈRES!

Les Allemands mettent tout en œuvre pour se procurer le cuivre nécessaire à la fabrication de leurs munitions.

En Belgique et dans nos régions environs, ils ont depuis longtemps rapiétrié tous les objets de cuivre et de bronze. Et les maîtres qui refusaient de laisser satisfaire ces réquisitions ont été accueillis et transportés en Allemagne.

Les Belges ont commencé par voler les cloches des églises de Flandre. Ils ont ainsi détruit de merveilleux campaniles célèbres dans le monde entier.

Puis ils se sont attaqués aux monuments des places publiques.

A Saint-Quentin, ils ont pris pour en extraire le cuivre, les superbes ensembles du stade Thimissen qui décorent le grand pont de la ville.

Aujourd'hui, l'information nous apprend que les Allemands ont élevé les statues en bronze qui ornent les places publiques de la ville de Mons. Bien plus, ils ont commençé à enlever dans les églises tous les attributs et monuments en bronze, de même que dans les maisons particulières où tous les objets en bronze et en cuivre ont disparu, enlevés par eux. C'est la mise à sac sacrilège de la cité.

Les misérables ne respectent rien!

Save a loaf a week help win the war

STATEMENT OF THE OWNERSHIP, MANAGEMENT AND CIRCULATION, ETC., FOR THE NEW ORLEANS HERALD, OF APRIL 27, 1918.

The above statement is made in accordance with the provisions of the Act of Congress of March 3, 1887, and is made under my oath, as sworn according to law, before Katherine Koenigs, who is, having been duly sworn according to law, deposes and says that she is the Business Manager of the New Orleans Herald and that the publishing office of the New Orleans Herald and the printing office of the New Orleans Herald are located at 1400 Common Street, New Orleans, La., and that the ownership, management and control of the New Orleans Herald is held by the New Orleans Herald Publishing Company, Inc., New Orleans, La., Editors, Miss Margaret Koenigs, William E. Sheppard, Mr. George E. Shreve, Mr. Robert W. Smith, Mr. John C. Koenigs, New Orleans, La.

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document or in any other paper, or in any other place, or in any other manner, shall be as follows:

That the names and addresses of the stockholders, if any, and the names and addresses of the security holders, if any, appearing upon the books of the company, or in any other document